

en 1340 le droit d'Accise (*Umgeld*). On trouve qu'en 1290 ou 1291, l'Abbé *Guillaume*, de la maison des Comtes de Montfort, avoit confirmé leurs franchises. Frédéric II, Roi des Romains, avoit pris la ville de Saint-Gall sous la protection de l'Empire en 1212, & lui avoit donné pour armoiries *d'argent à l'ours levé en pied, de sable*. L'Abbaye de Saint-Gall porte d'or aussi à l'ours levé en pied, de sable. L'Empereur Frédéric IV étant à Cologne le 6 Juillet 1475, confirma les privilèges de la ville de Saint-Gall, & lui permit de porter dans ses armoiries & sur ses drapeaux *un ours de sable colleté d'or au champ d'argent*.

Déjà dans le treizième siècle, en 1281, l'Empereur Rodolphe I avoit reconnu la ville de Saint-Gall inaliénable de l'Empire. Je réserve à l'histoire Helvétique les différentes époques de l'agrandissement des *San-Gallois*. Pendant la révolution lente qui éleva les Communes dans tout le ressort de l'Empire, la Bourgeoisie de Saint-Gall, par ses alliances avec diverses villes de la Souabe & de la Suisse, étendoit & fortifioit ses privilèges; elle profitoit des circonstances pour se racheter de quelques assujettissemens. La même guerre contre l'Abbé, qui affranchit le pays d'*Appenzell*, rendit aussi la ville de Saint-Gall presque indépendante. Dans la suite, elle (10) obtint en 1455 & 1457, par l'entremise de quelques Cantons, particulièrement de Berne, & pour prix d'argent, son entière libération de toutes les prétentions de l'Abbaye.

Quand cette petite République vit le Prince Abbé de Saint-Gall rechercher l'appui des Cantons, elle s'empressa de son côté à se lier, par un traité de confédération perpétuelle avec les Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schweitz, Zoug &

(10) Haltmeyer, Chronique de la ville de Saint-Gall, p. 144-146.